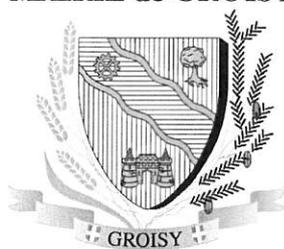


MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 5 MAI 2025

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 16 - Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 29 avril 2025

Etaient présents : Fabienne ALTER - Isabelle BASTID - Clément BERTA - Nathalie CHAPPET
Henri CHAUMONTET - Gérard DUGAVE - Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Jean LACHAVANNE
Caroline LAMOUILLE - Philippe MANDEREAU - Stephen MARTRES (arrivé à 19H37 pour le vote de la question n° 4 – délibération n° 2025-031) - Christelle MICHELIN - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET
Béatrice VALLEJO

Etaient excusés : Régis BLANC - Nathalie BOCQUET – Daniel JORDANOU - Mélanie OUVRY
Camille REMILLON - Brian SINICKI

Etaient absents : Amélie CONTAT-FONTAINE - David VERNEY

Pouvoirs : 6

Régis BLANC a donné pouvoir à Isabelle DUPANLOUP
Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET
Daniel JORDANOU a donné pouvoir à Béatrice VALLEJO
Mélanie OUVRY a donné pouvoir à Anaïs DURET
Camille REMILLON a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE
Brian SINICKI a donné pouvoir à Clément BERTA

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Christelle MICHELIN

DEL N° 2025-036 – COMMANDE PUBLIQUE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE SERVICES DE SEYSSSEL (SIESS) PROGRAMME 2025 – TRAVAUX DE RENOVATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE DU FONDS VERT : APPROBATION

Exposé de Monsieur Philippe MANDEREAU, Adjoint aux Finances et aux Travaux,

La démarche d'inventaire et de diagnostic d'Eclairage Public (EP) réalisée en 2022 par Energie et Services de Seyssel (ESS), a permis d'élaborer une cartographie des urgences sécuritaires et photo-lumineuses sur la Commune. Un plan d'action a été élaboré par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel (SIESS) afin de déposer un dossier auprès du Fonds Vert, dans la thématique Rénovation de l'Eclairage Public pour le compte de l'ensemble du parc des communes ayant transféré la compétence investissement.

Une bonification de participation financière du SIESS est ainsi appliquée. Initialement à 30%, elle sera de 50% pour la rénovation Eclairage Public sur le programme de travaux annuel dans le domaine de la compétence Eclairage Public (EP).

Les urgences environnementales mises en évidence par l'inventaire selon une classification UE1, UE2 seront concernées par les travaux de rénovation.

Sur la base des éléments précités et des cartes thématiques, il est proposé pour l'année 2025 de réaliser les travaux sur **59 luminaires et 6 armoires** dans les secteurs suivants : Route du Château, centre commercial du Lachat, Le Plot, et les traversées piétonnes sur la Route Départementale (RD) de Longchamp/Fleurette et de Vallourd.

Aussi, la Commune a chargé ESS de lui établir les devis estimatifs et quantitatifs correspondants.

Pour les travaux de rénovation de l'Eclairage Public :

- le coût des travaux et leur financement s'établissent comme suit :

- * montant des travaux : 51 328.32 € HT
- * subvention SIESS (30% du montant HT) : 15 398.50 €
- * subvention Fonds Vert (20% du montant HT) : 10 265.66 €
- * dépense à la charge de la Commune : **25 764.16 €**

Le paiement de la participation de la Commune s'effectuera auprès d'Energie et Services de Seyssel (ESS) sur fonds propres, après réception du décompte définitif.

La Commission « Travaux » ayant donné son aval pour les travaux précités de rénovation de l'Eclairage Public,

**Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus sur l'exercice 2025,

DIT que les crédits afférents à la réalisation des travaux précités sont inscrits au budget principal 2025, compte 2041582,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis établis par Energie et Services de Seyssel (ESS) et tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant, et plus généralement, à faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,
Christelle MICHELIN



Le Maire,
Henri CHAUMONTET




Acte certifié exécutoire :

Télétransmis en Préfecture le : 15/5/2025

Publié le : 15/5/2025

Le Maire,
Henri CHAUMONTET